

Stratégie Nationale du PMF/FEM pour la 6^{ème} Phase Opérationnelle (OP6)

NIGER



Ressources (estimées) :	US\$820,000
a. Les fonds de base:	US\$400,000
b. Fonds STAR:	US\$300,000
c. UNESCO/COMPACT:	US\$120,000

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger
ACR : Rapport National Annuel
ADM : Adder Douchi Maggia
AME : Accord Multilatéraux Environnementaux
AMR : Annual Monitoring Report
DB : Diversité Biologique
CBA : Community Based Adaptation
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad
CC : Changements Climatiques
CCNUCC : Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB : Convention sur la Biodiversité
CLD : Convention sur la Lutte contre la Désertification
CN : Coordination Nationale
CNP : Comité National de Pilotage
CPS : Country Program Strategy
CSGDT : Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres
CES/DRS : Conservation des Eaux, des Sols/Défense et Restauration des Sols
CPDN : Contribution Prévue Déterminée au Niveau national
DC : Développement des Capacités
DCPND : Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DPV : Direction de la Protection des Végétaux
DT : Dégradation des Terres
FAO : Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT : Gestion Durable des Terres
GEF : Global Environment Facility
GES : Gaz à effets de Serre
ICCA : Indigenous Peoples and Community Conserved Territories and Areas
ICEA : Initiative Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement
ICRISAT : Centre International de Recherche sur les Cultures des zones Tropicales Semi Arides
IP : Indigene People
IW : International Water
JICA : Japan International Cooperation Agency
I3N : Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
LWR : Lutheran World Relief
MHE : Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MHEL CD : Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MME : Ministère des Mines et de l'Energie
OCB : Organisation Communautaire de Base
ODD : Objectifs de Développement Durable
ONG/AD : Organisation Non Gouvernementale/ Association de Développement
ONU : Organisation des Nations Unies
OP : Phase Opérationnelle
OSC : Organisations de la Société Civile
PABC : Programme d'Adaptation à Base Communautaire
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PANA : Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques

PAT : Protocole d' Accord Type
PDES : Plan de Développement Economique et Social
PDC : Plan de Développement Communal
PIP : Programmes d' Investissements Prioritaires
PLECO : Projet de Lutte contre l' Ensablement des Cuvettes Oasiennes
PMF : Programme de Micro Financement
PNEDD : Plan National de l' Environnement pour un Développement Durable
PNUD : Programme de Nations Unies pour le Développement
PNED : Programme National des Energies Domestiques
POCR : Principes d' Orientation du Code Rural
POPs : Polluants Organiques Persistants
PTA : Programme de Travail Annuel
REDD: Réduction des émissions dues à la Déforestation et Dégradation des forêts
REPAB : Réseau des Partenaires et Bénéficiaires
RNA : Régénération Naturelle Assistée
SIDS : Small Island Developing State
SDR : Stratégie du Développement Rural
SNPACVC : Stratégie Nationale et Plan d' action en Matière de Changements et Variabilité Climatiques
TAG : Technical Adviser Group
TRAC : Target for Resource Assignment from the Core
UE : Union Européenne
UNCRPD : Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes avec Déficiences

I Contexte

En tant que programme du FEM, le PMF aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle à celles du FEM et fournit une série de projets de démonstration pour d'avantage d'élargissement, de réplication et d'intégration. Les actions au niveau local de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM (par exemple, nouer des alliances multipartites pour procurer des avantages environnementaux mondiaux et contribuer au plan stratégique du PNUD et se concentrer sur le développement durable). Au niveau mondial, l'objectif du PMF OP6 est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ».

1. Programme pays du PMF –Contexte

1.1 Rappel :

Le Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) au Niger a débuté ses activités en 2003, période correspondant à la deuxième phase opérationnelle dudit programme. Depuis, d'importants résultats ont été réalisés et capitalisés, du fait notamment de l'existence : (i) d'une volonté politique visant à promouvoir la participation communautaire dans les actions de préservation de l'environnement ; (ii) d'une société civile de plus en plus active et dotée de capacités à formuler et à mettre en œuvre des requêtes en appui aux communautés rurales et (iii) de l'adoption au niveau pays, de cadres stratégiques d'intervention qui retiennent la question de restauration, de protection et de préservation de l'environnement au cœur des priorités nationales.

Ainsi, du démarrage du programme en 2003 à la fin de la cinquième Phase Opérationnelle (OP 5), le portefeuille des projets PMF/FEM/Niger s'élève à **127** projets repartis comme suit selon les domaines focaux : 51 projets pour la dégradation des terres, 24 projets en biodiversité, 23 projets en changements climatiques, 14 projets en POPs, 13 projets en Eaux Internationales et 12 projets dans le domaine multifocal.

Le financement cumulé du PMF/FEM/Niger s'élève à US\$ 3, 887,037 avec un cofinancement en espèces de l'ordre d'US \$ 1, 982,326 et en nature d'US \$ 2, 001,615.

A ces projets financés par le FEM, il faut ajouter que le PMF/FEM Niger a été également le mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement (ICEA) et du Programme d'Adaptation à Base Communautaire (PABC). Dans ce cadre, 23 projets pour ICEA et 15 projets pour PABC et 07 projets dans le cadre du programme "Développement Communautaire et Gestion des connaissances pour l'Initiative Satoyama" (COMDEKS).

La mise en œuvre de ces différents micro projets a permis entre autres de : (i) Réhabiliter des terres dégradées favorisant ainsi le développement, la réintroduction et le retour de certaines espèces végétales et animales. C'est le cas du retour de la (gazelle rufifrons) dans la forêt de Baban Rafi (Département de Madarounfa, Région de Maradi). (ii) réduire l'utilisation des produits non homologués dans le cadre des POPs ainsi que les cas d'intoxication et de maladies liées à l'usage de pesticides dans les sites d'intervention. Ces interventions ont également contribué à accroître l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion de l'environnement. Parmi ces bonnes pratiques, on peut noter la régénération du palmier doum dans la vallée de NGoulbin Kaba, la valorisation des structures traditionnelles (association des chasseurs) dans la gestion de la réserve de biodiversité dans la forêt de Baban Rafi.

De même, la mise en œuvre du PMF/FEM au Niger a permis de :

- renforcer les capacités des structures de la société civile intervenant dans le domaine de l'environnement, ce qui s'est traduit notamment par la mise en place d'un Réseau fonctionnel des structures bénéficiaires des subventions du programme ;
- contribuer à renforcer les liens de collaboration entre les acteurs de la société civile et les structures étatiques déconcentrées intervenant dans le domaine de l'environnement.

Les succès dans la mise en œuvre du PMF Niger se traduisent également par l'octroi de prix nationaux à quatre sites financés par le PMF FEM entre 2011 et 2015. Il s'agit :

- Projet de protection des gomméraires par la fixation des dunes dans la communauté de Guidankadji (Mainé Soroa), Région de Diffa- Zone Est du Niger. NER/OP3/Y1/2005/07,
- Projet de récupération des terres dégradées sur le plateau de "Yéttoré Allah" Canton de Lamordé. NER/OP3/Y1/2005/05,
- Projet d'appui à la Réhabilitation et à l'aménagement des terroirs Pastoraux de Dadin Sarki, Angoul Maloumeye et Angoul Dan Borsa, Commune de ZINDER/NER/OP2/2004/08,
- Projet de récupération de la jacinthe d'eau et sa transformation à des fins de protection environnementale et de développement socio-économique dans le village de TONDIKOIREY (1er Arrondissement de la Région de Niamey), NER/SGP/OP5/Y2/CORE/IW/2012/10

Plusieurs leçons ont été capitalisées dans la mise en œuvre du Programme. Ainsi, le PMF/FEM demeure un mécanisme bien approprié pour la participation des communautés à la base à l'effort de protection et de préservation de l'environnement. De même, le cadre de gouvernance mis en place continue à être favorable à la mise en œuvre du PMF/FEM. Les autres principaux enseignements tirés sont les suivants :

- le transfert aux populations bénéficiaires des techniques d'intervention pertinentes utilisées par les projets ;
- une participation importante des femmes a été constatée dans tous les sites ;
- malgré les bons résultats enregistrés, il faudrait cependant faire remarquer que la durée de mise en œuvre des micro projets de lutte contre la dégradation des terres et de gestion de la biodiversité requiert un accompagnement étalé sur au moins deux années, ce qui pourrait renforcer la prise en charge et l'appropriation par les bénéficiaires ;

1.2. Facteurs de base clés pour le programme pays du PMF dans OP6

Le contexte national est caractérisé par une forte volonté politique à lutter contre la désertification, la perte de la biodiversité, les effets néfastes des changements climatiques dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la lutte contre la pauvreté. Cette volonté politique s'est traduite par l'adoption en 2012 du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) qui constitue le cadre de référence en matière de développement économique et social au Niger. Le PDES est décliné en sept (7) axes parmi lesquels l'axe 3 portant sur la Sécurité Alimentaire et Développement Agricole Durable.

La Stratégie Nationale pour un Développement Agricole Durable dite Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) constitue la traduction opérationnelle de l'axe 3 du PDES. L'objectif de l'Initiative 3N est de « renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ». Elle est déclinée en quatre axes

développés en Onze Programmes d'Investissements Prioritaires (PIP) dont les PIP 6 et 7 portant respectivement sur la Gestion Durable des Terres et des Ecosystèmes et la Promotion des produits forestiers ligneux et non ligneux.

De même, le gouvernement a adopté plusieurs cadres et stratégies en lien avec les domaines focaux du FEM, (cf tableau 1). En plus, le Niger s'est doté d'autres documents de politiques à caractère transversal comme la Politique Nationale Genre et la Politique de la Protection Sociale pouvant influencer la mise en œuvre des projets et programmes.

L'adoption, par le Gouvernement en septembre 2015 de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques constitue un autre fait majeur pouvant influencer la mise en œuvre de l'OP 6 du PMF/FEM. Cette CPDN a mis en avant les actions d'adaptation et aussi des actions d'atténuation avec co-bénéfice adaptation.

Le processus de décentralisation, avec l'amorce du transfert des compétences et le choix du secteur de l'environnement parmi les quatre secteurs pilotes identifiés dans le cadre de ce transfert favorisera une meilleure participation des communautés et des élus locaux dans la mise en œuvre du programme.

La ratification par le Niger du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages liés à leur utilisation constitue une grande opportunité pour la valorisation des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité.

1.3 Bases pour la mise en œuvre effective des initiatives du PMF dans OP6.

En 2007, le PMF/FEM Niger a contribué à mettre en place le Réseau des Partenaires Bénéficiaires (REPAB) des Financements du programme dont les rôles sont entre autres de : (i) Renforcer l'intérêt des communautés et de la société civile pour les priorités du PMF/FEM; (ii) Favoriser des interventions à base communautaire à travers un portefeuille de projets ciblés en conformité avec les priorités stratégiques du FEM ; (iii) Mobiliser des ressources pour assurer la durabilité des projets financés et du programme tout entier; (iv) Influencer les politiques et stratégies nationales dans la prise en charge des questions environnementales ;(v) Créer une coopération dynamique et active avec les réseaux nationaux, régionaux et internationaux ; (vi) S'approprier et promouvoir le PMF/FEM.

Les activités conduites par ce réseau ont contribué à renforcer les capacités des ONGs et Associations intervenant dans le secteur de l'environnement dans l'élaboration des dossiers de micros projets et leur mise en œuvre.

Sur tout un autre plan, le Haut Commissariat à l'Initiative 3N, conformément à son mandat, est chargé d'établir une capitalisation des bonnes pratiques des projets et programmes mis en œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire, des changements climatiques et de gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre de l'OP6 s'appuiera ainsi sur les expériences et bonnes pratiques capitalisées par les projets, notamment à travers la réplification des cas de succès et le renforcement des capacités des porteurs des projets.

2. Niche du programme pays du PMF/FEM

2.1. Alignement avec les priorités nationales.

Le Niger a signé et/ou ratifié de nombreux accords et conventions internationaux dont les principaux sont résumés dans le tableau 1. En plus du cadre institutionnel mondial, au plan national, il a également adopté des textes réglementaires et législatifs relatifs à la gestion de l'environnement qui contribuent au respect des conventions et traités ratifiés. Parmi ces textes, on peut noter entre autres:

- les Principes d'Orientation du Code Rural (POCR) et leurs textes d'application qui constituent la plus grande innovation parce qu'ils visent à mettre en place un outil juridique complet sécurisant les opérateurs ruraux et une organisation rationnelle du monde rural;
- la loi sur la gestion de l'environnement qui couvre tous aspects de l'environnement au sens large. Les textes complémentaires en voie d'élaboration progressivement couvrent presque tous les aspects de la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Niger a signé d'autres accords et conventions continentales et sous régionales. C'est le cas de la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources Naturelles dite convention d'Alger ratifiée par le Niger en 1970, aussi l'accord portant sur la réglementation commune sur la faune et la flore ratifiée en 1980, la création en 1971 de la Commission Mixte Nigéro-Nigérienne de Coopération, les Accords portant sur la création de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT 1977), la Convention de Faranah portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN 1987).

Dans un contexte de paupérisation de la population où le poids de la dette constitue une contrainte majeure et où les performances de l'économie reposent essentiellement sur un secteur rural en difficulté, la gestion de l'environnement et la sauvegarde du capital ressources deviennent économiquement et socialement une priorité.

A l'instar de la communauté internationale, le Niger a adopté en 2000 le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21.

Le secteur rural étant toujours considéré comme le principal moteur de la croissance, le Niger s'est doté, depuis 2011, de la Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole Durable, dite Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». L'objectif global de l'Initiative 3N est de contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus. Son objectif spécifique est de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes. Capitalisant les acquis de la Stratégie du Développement Rural (SDR), cette stratégie prend suffisamment en compte les défis liés aux trois conventions post Rio et s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Croissance et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques;
- Axe 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires;
- Axe 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes;
- Axe 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens;
- Axe 5 : Animation et Coordination de l'I3N

Par ailleurs, s'inscrivant dans la droite ligne des trois conventions post Rio, le Gouvernement a adopté en novembre 2014, le Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres (CSGDT) et son Plan d'Actions 2015-2029. L'objectif du CSGDT est de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT à la fois par le secteur public et privé et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national. Le plan d'investissement pour la période 2015-2029 du CSGDT prévoit d'importantes actions entrant dans le cadre des trois conventions post -Rio, notamment en matière de reboisements, de régénération naturelle assistée, d'aménagement des forêts et des aires protégées de faune et de restauration des terres dégradées.

En octobre 2014, le Niger s'est doté d'une Stratégie Nationale et Plan d'Actions en Matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPACVC). Par cet acte, le Gouvernement réaffirme sa volonté politique de

créer un cadre approprié permettant à la fois d'infléchir les causes principales des émissions des gaz à effet de serre et de trouver des solutions idoines aux différentes contraintes notamment celles liées à l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer un bien-être satisfaisant au peuple nigérien.

L'objectif général de la SNPACVC est de contribuer à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. De façon spécifique, la SNPACVC vise les objectifs suivants :

- améliorer l'adaptation et la résilience des communautés et des secteurs socio-économiques vulnérables aux Changements Climatiques ;
- améliorer l'atténuation des émissions de GES ;
- renforcer les capacités de tous acteurs.

En 2015, le pays s'est aussi doté d'un Programme National des Energies Domestiques (PNED) dont l'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la gestion durable des terres et des ressources forestières et la préservation des écosystèmes tout en offrant à la population un meilleur accès aux services énergétiques modernes.

De manière spécifique, le PNED vise entre autres, les objectifs suivants :

- conforter l'offre durable de bois énergie sur les marchés urbains, en stoppant la surexploitation actuelle des ressources naturelles par un retour à une exploitation plus rationnelle et encadrée, par une nouvelle production ligneuse basée sur l'ouverture de nouveaux marchés ruraux, sur la sylviculture par le développement de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ou des plantations ciblées dans les sites les plus favorables et un suivi attentif de la production de charbon de bois pour éviter une transition bois – charbon de bois qui serait dramatique ;
- Maîtriser la consommation urbaine et rurale énergie ligneuse par une production rationnelle et massive de foyers performants.

Tableau 1 : Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions de Rio et les cadres de planification nationaux	Date de ratification
Convention sur la Diversité Biologique	signée le 11 Juin 1992, ratifiée le 25 Juillet 1995
Protocole de Carthagène sur la biosécurité	Signé le 24 mai 2000 et ratifié le 30 septembre 2004
Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages liés à leur utilisation PN/APA	Signé le 26 septembre 2011 et ratifié le 2 juillet 2014
Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de la Diversité Biologique	Adopté en 2000 et actualisée en 2014 pour tenir compte du nouveau plan stratégique 2011-2020 de la CBD
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	signée le 11 Juin 1992, ratifiée le 25 Juillet 1995
Protocole de Kyoto	signé le 23 Octobre 1998 et ratifié le 17 mars 2004
Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques	Adoptée en Novembre 2000
Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques	Adoptée en 2004 actualisée en Octobre 2014

Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour Gérer l'Environnement Mondial	Juin 2006
Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques	Adopté en Février 2006
Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques	Adoptée en Décembre 2009
Convention sur la Lutte Contre la Désertification	Signée le 14 Octobre 1994, ratifiée le 19 Janvier 1996
Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles	Adopté en décembre 2000
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	Signée en 12 octobre 2001 et ratifiée en 2004 ;
Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources Naturelles dite convention d'Alger	Ratifiée par le Niger en 1970
Réglementation commune sur la faune et la flore	Ratifiée en 1980
Création de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)	la Convention de Fort-Lamy (actuel N'Djamena) 22 Mai 1964
Création de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger	21 novembre 1980
Charte de l'Eau du Bassin du Niger	Signé 30 avril 2008
Convention de Faranah portant création de l'Autorité du Bassin du Niger	29 octobre 1987
Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)	Adopté le 21 avril 2000
Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terre et son Plan d'investissements 2015-2029	Adopté en novembre 2014
Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)	Adoptée en Septembre 2015
Programme National des Energies Domestiques	validé en juin 2015

2.2. Mise en œuvre des priorités nationales

Depuis sa mise en place au Niger, le PMF/FEM a fortement contribué au renforcement des capacités de ses partenaires dans le cadre de l'exécution du programme et aligné toutes ses interventions dans la droite ligne des politiques, stratégies et autres orientations nationales. Pour la présente phase, la même approche sera maintenue et renforcée. Ces politiques, stratégies et orientations nationales sont entre autres, le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) et sa déclinaison sectorielle dans les domaines de l'environnement et du développement durable, de l'agriculture notamment l'Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N), de la décentralisation, le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND), la Politique Nationale Genre, la Politique de la Promotion de la Femme, la Politique de Protection Sociale.

Ainsi, toutes les organisations et structures bénéficiaires et/ou partenaires potentiels (ONGs /OCBs/associations, collectivités décentralisées, institutions de recherche) bénéficieront pour leurs projets d'un appui conseil intense sous forme d'information, de formation, de sensibilisation, d'accompagnement nécessaire à l'obtention des résultats attendus par le PMF/FEM. Cet appui sera apporté par la CN et le CNP de façon soutenue à toutes les étapes du processus d'identification, de formulation, de mise en œuvre et suivi-évaluation des projets financés

Une attention particulière sera accordée aux projets environnementaux ayant un fort impact sur l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux marginalisés (les sans terres, les handicapés par exemple), les vulnérables (femmes, jeunes, éleveurs, notamment), les ruraux ; l'objectif étant de contribuer à la lutte contre la pauvreté. La prise en compte du genre, conformément aux orientations nationales évoquées ci-dessus.

Avec l'avènement de la décentralisation qui a conduit à la mise en place effective des entités décentralisées depuis 2004, le principe du « rapprochement des populations de l'administration et une meilleure responsabilisation des communautés de base » est une réalité et qui constitue une opportunité sur laquelle le PMF/FEM entend s'appuyer pour nouer des partenariats avec les collectivités décentralisées en vue d'un meilleur ciblage des activités et groupes sociaux pour la réduction de la pauvreté.

La 6^{ème} phase opérationnelle au Niger réserve une place de choix aux préoccupations des jeunes notamment à travers le financement des projets d'éducation environnementale en milieu scolaire. Aussi, des organisations de la jeunesse seront mises à contribution pour des actions de sensibilisation par exemple en finançant des projets portant sur la sensibilisation contre la pollution des eaux du fleuve Niger. De même, une place importante sera accordée aux femmes à travers le financement et l'appui des initiatives locales de ces dernières dans les domaines prioritaires retenus.

Les groupes spécifiques tels que les pasteurs nomades qui sont des transhumants bénéficieront d'une attention particulière au cours de l'OP6. En effet, des projets innovants portant sur la réhabilitation des aires de pâturage seront financés au profit de ces groupes.

Aussi bien la CN que le CNP intensifiera leurs efforts de recherche et de concrétisation de partenariats fructueux avec tous les partenaires appuyant les projets et programmes de lutte contre la pauvreté, dans la recherche de synergies et complémentarités sur le plan thématique et géographique. La mise à contribution du Réseau des organisations financées par le PMF/FEM (REPAB) sera privilégiée, de façon précise, le PMF/FEM s'appuiera sur cette organisation pour toute action de capitalisation et de partage d'expériences.

2.3. Potentiel de complémentarité et des synergies

Tableau 2 : Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats collectifs du FEM 6

Initiatives stratégiques OP6 du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6- par domaine focal	Décrivez brièvement les niches du CPS (pertinentes identifiées par rapport aux priorités Nationales et Programmes des autres Agences ³	Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	<i>conserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services éco systémiques qu'elle fournit à la société</i>	Améliorer la gouvernance et développer des outils de gestion des aires protégées (aires protégées de faune, forêts classées et zones humides) Gérer durablement les terres et la biodiversité	Produit 1 : Des politiques, stratégies et plans d'action (sécurité alimentaire, gestion durable des terres, changement climatique, biodiversité, énergie, GIRE) sont formulés et mis en œuvre avec l'appui d'expertises ciblées
Agro-écologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique	<i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production</i>	Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques	Produit 1 : Des politiques, stratégies et plans d'action (sécurité alimentaire, gestion durable des

	<i>(agriculture, pâturages et paysages forestiers)</i>	Améliorer durablement les productions agro-sylvo-pastorales et soutenir la gestion intégrée de la fertilité des sols Renforcer la gestion communautaire durable des ressources agroforestières	terres, changement climatique, biodiversité, énergie, GIRE) sont formulés et mis en œuvre avec l'appui d'expertises ciblées Produit 4 : Le niveau de consommation alimentaire des ménages ruraux bénéficiaires (selon le sexe du chef de ménage) est amélioré Produit 5 : Les capacités des producteurs sont améliorées dans les techniques agricoles
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	<i>Promotion de la gestion collective des systèmes d'eau transfrontalières et la mise en œuvre de l'ensemble de la politique, les réformes institutionnelles et juridique, ainsi que les investissements contribuant à l'utilisation et à l'entretien des services éco systémiques durables</i>	Protéger et aménager les terres et les ressources en eau des écosystèmes des bassins du Niger et du Lac Tchad	
Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	<i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une voie de développement résilient</i>	Accroître l'utilisation de l'énergie éolienne, notamment pour l'éclairage rural et le pompage de l'eau Accroître l'utilisation l'énergie solaire photovoltaïque pour les usages tels que : pompage de l'eau, l'électrification des infrastructures telles que les dispensaires et les écoles...etc Poursuivre l'utilisation de l'énergie éolienne, notamment pour le pompage de l'eau et l'électrification rurale	Produit 2 : Des projets de développement des énergies renouvelables et de plateforme multifonctionnelle sont mis en œuvre pour améliorer l'accès des populations à l'énergie
Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement	<i>Renforcer la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur</i>	Renforcer les capacités sur les enjeux politiques et socio-économiques des AME Renforcer les capacités en matière, notamment de	Produit 3 : Les institutions nationales, régionales et locales en charge du DNPCCA disposent de capacités appropriées de prévention et de gestion des risques de catastrophe pour élaborer des plans annuels

	<i>l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres juridiques</i>	négociation, de formulation de projets ...etc., en ce qui concerne surtout la CCNUCC, la CDB, la CLD	
Inclusion sociale (genre, jeunes, les peuples autochtones)	<i>FEM intégration du genre Politique et égalité entre les sexes Plan d'actions et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones</i>	Améliorer les conditions de vie des éleveurs transhumants par l'appui à leurs initiatives novatrices en matière de protection et conservation des aires de pâturages Renforcer l'autonomisation des groupes vulnérables (jeunes et femmes) à travers l'appui à leurs projets environnementaux porteurs	Tous les produits (Produit 1,2,3,4 et 5)
Contribution aux plates-formes mondiale de gestion de la connaissance	<i>Contribuer aux efforts KM (gestion des connaissances) du GEF</i>	Renforcer les capacités des OSC dans le cadre de leurs actions de plaidoyer et lobbying de protection de l'environnement	Produit 3 : Les institutions nationales, régionales et locales en charge du DNPGCCA disposent de capacités appropriées de prévention et de gestion des risques de catastrophe pour élaborer des plans annuels

3. Stratégies de l'OP 6

3.1 Projets transversaux importants de l'OP 6

Au regard des projets terrestres/ marins proposés, la mise en œuvre de la sixième phase opérationnelle sera complétée par l'exécution d'actions d'accompagnement orientées vers :

- les projets de développement ou de renforcement des capacités des acteurs clés, y compris les communautés locales, en particulier les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables ;
- les projets de valorisation des techniques, technologies, savoir et savoir-faire locaux à travers la gestion des connaissances. Un accent particulier sera porté sur les plates-formes de dialogue au regard des leçons tirées dans l'amélioration de la confiance OSC / Gouvernement notamment avec les élus locaux. Les initiatives émanant de la base seront encouragées afin d'améliorer le portefeuille des projets initiés des peuples autochtones /communautés locales.

3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OP 5 du PMF/FEM, trois zones de concentration avaient été retenues, à savoir :

- la zone sahélo- soudanienne enregistrant une pluviométrie annuelle moyenne de plus de 600 mm ;
- la zone sahélienne enregistrant une pluviométrie annuelle moyenne de 300 à 600 mm;
- la zone sahélo saharienne enregistrant une pluviométrie annuelle moyenne de 150 à 300 mm;

Le processus de sélection des paysages de l'OP6 a été participatif à travers l'organisation des rencontres avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, OSC, Partenaires au Développement, CNP, TAG)

A l'issue de ces rencontres, il ressort que le choix des trois zones agro écologiques (détails en annexe 1) était motivé entre autres par les raisons suivantes :

- La zone sahélo soudanienne est la plus arrosée d'une manière générale et renferme une grande partie de la diversité biologique du Niger;
- Les zones sahéliennes et sahélo-saharienne sont des zones par excellence des productions agrosylvo-pastorales ;
- Dans ces trois zones, se trouve concentrées plus des ¾ de la population, ce qui ne manque pas d'engendrer de fortes pressions sur les ressources naturelles.

Au cours de l'OP5, 43 micro projets ont été approuvés et mis en œuvre dans ces zones d'intérêts agrosylvo-pastoraux, mais très sujettes aux énormes pressions anthropiques et naturelles. De ce fait, malgré ces 43 projets exécutés, il demeure toujours pertinent de poursuivre les efforts afin de renforcer et consolider les acquis et obtenir ainsi plus d'impacts.

Au niveau de ces zones, les principaux défis environnementaux restent notamment : la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, l'ensablement des cuvettes, oasis et autres bas fonds de haute productivité. A cela s'ajoutent, l'ensablement des plans d'eau et leur envahissement par les plantes proliférantes impactant négativement les activités socio-économiques qui s'y exercent, les problèmes liés aux changements climatiques, le déboisement pour satisfaire les nouveaux besoins en terres de cultures et les besoins en combustibles domestiques (le bilan énergétique du Niger en 2013 a été dominé par la biomasse à hauteur de 77% et plus de 95% des ménages nigériens utilisent le bois pour la cuisson).

Au vu de ces nombreux défis, les initiatives à développer au cours de l'OP 6, dans ces trois zones de concentration, viseront prioritairement:

- la restauration et la préservation du capital productif par la réhabilitation des terres dégradées (plateaux, pâturages, versants, bas-fonds, aménagements hydro-agricoles) et la lutte contre l'ensablement des cuvettes et des plans d'eau ;
- le renforcement et l'amélioration de la gestion de la biodiversité des zones terrestres et aquatiques, avec un accent sur les aires protégées et les zones humides ;
- la promotion des énergies peu polluantes et avec des impacts sur la réduction de la consommation du bois de cuisson ;
- la réduction de la pollution chimique des écosystèmes, notamment aquatiques ;
- le renforcement de la résilience des écosystèmes à travers des actions d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, plus particulièrement les peuples autochtones et communautés locales ;
- des actions d'accompagnement, notamment le renforcement des capacités des acteurs, la gestion des connaissances, l'appui à la planification locale.

L'octroi des subventions aux micro-projets tiendra compte de l'importance des défis environnementaux du pays et des choix politiques exprimés dans les différents documents stratégiques de planification (cf tableau 1).

Les possibilités de partenariat et de mobilisation des cofinancements, la promotion du genre et des droits humains seront aussi considérées dans les critères de sélection des micros projets.

La figure ci-dessous illustre la niche agro-écologique du PMF/FEM Niger pour la 6^{ème} Phase Opérationnelle

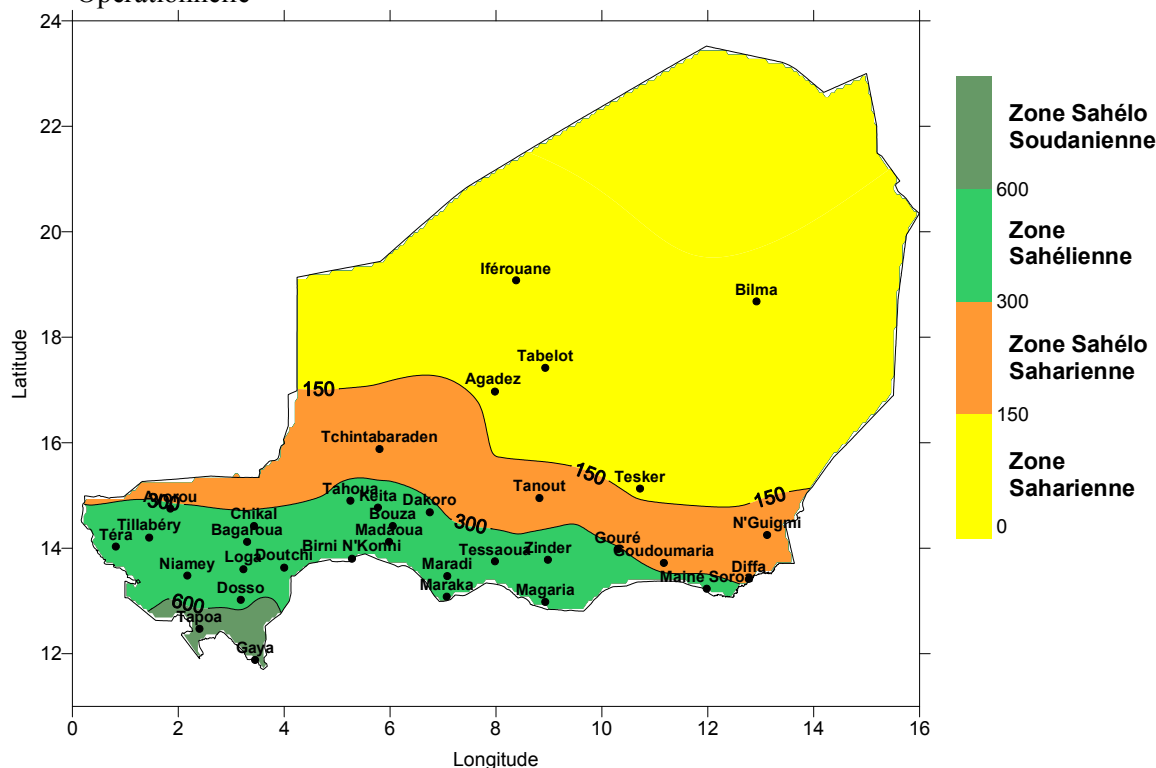


Figure 1 : Zones climatiques du Niger

Source : Direction de la Météorologie Nationale (DMN), 2012

L'affectation des ressources au profit des micros projets tiendra compte des proportions ci-dessous :

Domaines Focaux du FEM	Pourcentages de subventions
Dégradation des terres	40
Biodiversité	30
Changements climatiques	20
Renforcement des capacités	10

Zones de concentration	Pourcentages de subventions
zone sahélo soudanienne	10
zone sahélienne	55
zone sahélo saharienne	35

L'affectation des ressources suivant les zones de concentration a tenu compte des raisons ci-après :

- en terme de superficie, la zone sahélienne couvre 21,9% du territoire national contre 1% pour la zone sahélo soudanienne et 12,2% pour la zone la zone sahélo saharienne (Source: DMN 2012)
- la zone sahélienne, après celle sahélo soudanienne, abrite l'essentiel des ressources naturelles du pays mais malheureusement qui subissent le plus de pressions anthropiques.

De même, dans l'octroi des subventions, il sera privilégié les projets dont les actions vont concourir à renforcer la synergie entre les différentes conventions Post Rio relatives à l'environnement.

3.3. Stratégies Grantmaker+

3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement

La souplesse de la réglementation au Niger sur les ONG/AD a fait évoluer le nombre d'ONG/AD d'une soixantaine en 1990 à plus de deux mille (2000) en 2015. En outre, le ministère en charge de leur promotion, a été amené, au cours de l'année 2011, à élaborer un Protocole d'Accord Type (PAT), actuellement en vigueur, afin de faciliter leur accès à certains avantages fiscaux, notamment les exonérations. Un comité paritaire composé en nombre égal des représentants des structures ministérielles concernées par les exonérations fiscales aux ONG/AD et des organisations faitières de ces dernières a été mis en place afin de faciliter l'application des dispositions contenues dans le PAT. Les ONG/AD à travers leurs représentants à ce comité arrivent à influencer favorablement les décisions pour la protection des droits des citoyens.

La Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement est une plate forme mise en place par les structures faitières de ces organisations pour jouer un rôle de lobbying/plaidoyer, de promotion du code d'éthique et de déontologie et de partage d'information.

Alternatives espace citoyen est un regroupement des organisations de la société civile et d'autres catégories d'acteurs divers qui s'est donné pour mission de faire le contrôle citoyen des actions gouvernementales et des institutions de la coopération internationale avec le Niger en vue d'infléchir leurs décisions en faveur du citoyen ordinaire.

Aussi, dans le cadre de la 6^{ème} phase opérationnelle, le CNP et la CN s'attelleront-ils à apporter leur appui conseil aux ONG/AD bénéficiaires en mettant à leur disposition les informations nécessaires sur les conventions signées et ce, pour qu'elles défendent mieux leurs positions.

3.3.2 Influence sur les politiques

La 5^{ème} phase opérationnelle a mis un accent sur le partage d'expériences et la diffusion des résultats des microprojets à travers l'organisation des activités telles que la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques et/ou l'appui au REPAB pour la capitalisation des meilleures pratiques et expériences. Cette stratégie sera poursuivie et intensifiée pour la 6^{ème} phase opérationnelle. Plus précisément il s'agit de :

- l'identification et la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- la préparation d'études de cas, de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;
- la diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du PMF/FEM de manière à démultiplier l'impact des projets et des ressources financières limitées ;
- le partage de ces expériences par les visites des projets, l'organisation des ateliers, la production de la documentation écrite et audio-visuelle de manière à rendre possible la transposition des projets ;
- la mise en place d'un site Internet du PMF ou à défaut l'utilisation de celui du PNUD Niger et ouvrir une fenêtre sur les informations relatives au PMF, et produire à terme un bulletin d'information ciblant différents types d'audience dont les communautés à la base, les réseaux d'OSC, autant que les réseaux de parlementaires et les décideurs aussi bien au niveau local, régional que national;
- l'institutionnalisation systématique de la documentation des leçons et expériences acquises.

3.3.3. Promouvoir l'inclusion sociale

Le Gouvernement a élaboré et adopté en Aout 2008 la Politique Nationale de Genre, qui représente un cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Elle fournit aux différents secteurs de développement des orientations nécessaires en vue de la prise en charge des besoins différenciés des femmes et des hommes. Pour la mise en œuvre de cette politique nationale, un plan décennal 2009-2018 a été élaboré et adopté en mai 2009 et un cadre institutionnel de mise en œuvre établi.

L'objectif global de la politique Nationale Genre est de « **Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.** »

Cet objectif sera atteint à travers d'une part l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable et d'autre part à l'intégration effective du genre à toutes les étapes des processus d'études et de recherches sur les conditions socio-économiques des populations.

Partant de ces orientations, une attention particulière sera accordée aux projets environnementaux ayant un fort impact sur l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux marginalisés (les sans terres, les handicapés par exemple), vulnérables (femmes, jeunes, éleveurs transhumants, notamment), les ruraux, l'objectif étant de contribuer à la lutte contre la pauvreté et de façon transversale à la prise en compte du genre, conformément aux orientations nationales. De façon spécifique il s'agit de :

- encourager et ou appuyer les initiatives en faveur des femmes dans l'octroi des subventions ;
- veiller au respect du principe d'égalité des sexes et du genre dans l'analyse et l'approbation des microprojets

Dans le même ordre d'idée, la 6^{ème} phase au Niger, réserve une place de choix aux préoccupations des jeunes notamment à travers le financement des projets d'éducation environnementale en milieu scolaire. Aussi, des organisations de jeunesse seront mises à contribution pour des actions de sensibilisation en finançant leurs projets. De même, une place importante sera accordée aux femmes à travers le financement et l'appui des initiatives locales de ces dernières dans les domaines prioritaires retenus.

Les groupes spécifiques tels que les pasteurs nomades qui sont des transhumants bénéficieront d'une attention particulière au cours de l'OP6. En effet, des projets innovants portant sur la réhabilitation des aires de pâturage seront financés au profit de ces groupes.

3.3.4. Plan de gestion des connaissances

Le plan de gestion des connaissances porte sur les aspects suivants :

- la capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- la réplique et l'extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/Niger.

3.3.4.1. Capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

La capitalisation est entendue ici comme « un processus d'acquisition, de collecte, d'organisation et d'analyse des données et informations relatives à une expérience donnée, en vue d'en tirer les leçons et de les partager en utilisant des supports adaptés ». Cette capitalisation vise le partage d'expérience et la définition des éléments clés du succès capables d'être appropriés ou reproduits. La capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités :

- les ateliers des parties prenantes à organiser tous les deux (02) ans avec les bénéficiaires de projets des deux (02) années précédentes, de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser les meilleures pratiques des projets terminés.
- la production des études de cas à partir des résultats obtenus des projets;
- la participation des promoteurs de projets aux fora et autres ateliers d'échanges.

3.3.4.2 Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/Niger

Elles reposent sur la stratégie de gestion des connaissances qui consiste, d'une part, à identifier les forces et faiblesses des structures bénéficiaires et de tous les acteurs potentiels du PMF/FEM afin de déterminer les besoins en renforcement des capacités pour les rendre plus opérationnels sur le terrain, et d'autre part, à répertorier, capitaliser et valoriser les projets à succès. Un plan de réplication sera mis en place dans ce cadre.

La stratégie de gestion des connaissances devra permettre :

- aux communautés bénéficiaires de projets PMF/Niger, d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une réplication des meilleurs résultats et une amplification des impacts, ceci par la mise à la disposition de la communauté des bailleurs de fonds, des résultats et impacts des projets financés. Par ailleurs, les informations sur d'autres opportunités et guichets de financements seront mises à la disposition des bénéficiaires des projets de micro financement du FEM ;
- au programme, de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres programmes dans la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PMF/FEM au niveau mondial.

3.3.5. Stratégie de communication

Elle vise à promouvoir davantage la collaboration entre les différentes parties prenantes et la participation des communautés dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des micros projets. Pour ce faire, les canaux suivants seront utilisés; il s'agit, entre autres :

- des médias audio-visuel, avec un accent sur les radios communautaires ;
- des plateformes de concertation, notamment celles relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification qui présentent l'avantage de regrouper à leur sein une diversité d'acteurs (Etat, société civile, représentants des communautés locales et le privé).

La collaboration avec les OSC sera renforcée à travers le REPAB qui regroupe en son sein 72 structures membres et qui a accumulé une expérience dans les domaines de lobbying et le plaidoyer, de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation.

De même, le programme mettra à profit certaines structures mises en place dans le cadre de la décentralisation, en particulier l'Association des Municipalités du Niger pour une meilleure participation des communes dans la mise en œuvre du programme.

La visibilité du programme sera améliorée par l'organisation des journées portes ouvertes et la réalisation et diffusion des documentaires et reportages sur les cas de succès. D'autres activités seront menées dans ce cadre par la CN et le CNP, parmi lesquelles :

- des rencontres périodiques avec les ministères et institutions clés pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et les perspectives ;
- l'ouverture des réunions du CNP à certains groupes spécifiques comme la jeunesse ;

4. Cadre des résultats attendus

4.1. Liens entre les composantes OP 6 ciblées du projet mondial décrites dans le document GEF CEO et les objectifs CPS au niveau national pour les initiatives intégrées pertinentes

Le tableau 3 ci dessous fait la cohérence entre des objectifs CPS au niveau national et les composantes du programme mondial OP6

Tableau 3 : Cohérence avec les composantes du programme mondial OP6

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<p><u>Composante SGP 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>1.1 Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire dans environ 50 pays</p>	<p>Les zones cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aires protégées et leurs zones tampons; • Les zones humides ; • Les forêts classées. 	<p><i>Nombre approximatif et la typologie des projets ⁹</i></p> <p>6 projets</p>	<p>- Au moins trois groupements de femmes mis en place et valorisent durablement des produits forestiers ligneux et non ligneux dans les zones périphériques des aires protégées,</p> <p>- Au moins 100 hectares de plans d'eau sont gérés durablement par des groupements des pêcheurs.</p> <p>- Au moins 300 hectares de forêts classées mis sous contrat de cultures dans le cadre de leur réhabilitation,</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p> <p>Variables de comparaison d'évaluation de base (utilisation de modèles conceptuels et des données de partenaires, selon le cas)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie Programme pays (apport CNP)</p>
<p><u>Composante 2 SGP :</u> <i>Agro-écologie Intelligente Innovatrice tenant compte des effets du dans un contexte de changement climatique</i></p> <p>2.1 Pratiques agro-écologie qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et de renforcement de la résilience au changement climatique essayé et testé dans les</p>	<p>Aperçu des pratiques proposées agro-écologie, résilience au climat, y compris l'intégration dans la production prioritaire des paysages terrestres et marins</p> <p>Les pratiques proposées sont notamment :</p>	<p><i>Nombre approximatif des projets¹</i></p> <p>6 projets</p>	<p>Au moins 1000 hectares de terres sont traités à l'aide des technologies éprouvées</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologiques pour les</p>

<p>zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusés dans au moins 30 pays prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la régénération naturelle assistée et l'agroforesterie ; • les reboisements communautaires ; • la mise en défens ; • les aménagements agro forestiers ; • l'utilisation des foyers améliorés et équipements d'économie d'énergie ; • la restauration des terres dégradées. 			<p>paysages de production (SEPLs)</p> <p>Rapport annuel de suivi (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du programme Pays (apport CNP)</p>
<p><u>Composante 3 du SGP :</u> <i>Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone :</i> 3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tel que le SE4ALL initié dans au moins 12 pays</p>	<p>Au moins une typologie innovante de solutions adaptées aux conditions locales démontrées et documentées</p> <p>les ménages bénéficiant des co-avantages de l'accès à l'énergie tels que la résilience, les effets sur les écosystèmes, les revenus, la santé et autres rigoureusement estimés ⁴</p> <p>Au moins deux promoteurs sont appuyés par le programme pour la promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales au profit d'au moins 500 ménages</p>	<p><i>Nombre approximatif. de projets</i></p> <p>2 projets</p>	<p>1 technologie (solaire) 500 ménages ont accès à l'énergie avec des solutions communautaires adaptées localement, estimées et appréciées ⁴</p>	<p>AMR, Rapport national</p> <p>AMR, données de base mondiales, rapports nationaux</p> <p>Etudes spéciales du pays ²</p> <p>Examen de la stratégie du programme pays (apport CNP)</p>
<p><u>Composante 4 de du PMF:</u> <i>Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement (Grantmaker +):</i></p>	<p>Aperçu focalisé du CPS pour : - Appuyer la "Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement" dans le cadre du</p>	<p><i>Priorité niveau mondial</i></p> <p>Une meilleure synergie des interventions et une meilleure utilisation des</p>	<p>Nombre cible de Politique et de plates-formes de dialogue OSC-Gouvernement Au</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p>

<p>4.1 Le PMF soutient la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 pays</p>	<p>rôle étendu des bailleurs+ de subventions, - Organiser des sessions de concertations OSC-élus locaux sur les aspects relatifs au cofinancement du programme, aux rôles des acteurs clés (communautés locales, ONGs, élus locaux et autorités coutumières) dans la mise en œuvre du programme), à l'adéquation entre les micros projets et les plans de développement communaux.</p>	<p>ressources et des compétences <i>Priorité transversal du CPS au niveau national</i> - mise en place des cadres de gestion des conflits pour un plus grand impact des micros projets, - meilleure prise en compte des priorités locales et nationales dans la mise en œuvre des micros projets. 2 projets</p>	<p>moins trois sessions de concertation OSC-élus locaux organisées autour des thèmes relatifs au cofinancement, aux rôles des acteurs et à l'intégration des priorités locales et nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des micros projets</p>	<p>Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie du Programme Pays</p>
<p><u>Composante 5 du SGP:</u> <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i> 5.1 Considérations d'intégration du genre appliquées par tous les programmes pays du PMF; Formation sur le genre utilisée par le personnel PMF, bénéficiaires de subventions, membres du CNP, partenaires 5.2 Le programme de subvention aux peuples autochtones (IP) attribue au moins 12 subventions pour renforcer leurs capacités; la mise en œuvre de projets par les IP est prise en charge dans les pays concernés</p>	<p>Aperçu de l'approche CPS à l'inclusion sociale, y compris les hypothèses en ce qui concerne le contenu national d'appui aux populations vulnérables et marginalisées • promouvoir les micros projets initiés par les groupes vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées,</p>	<p>Priorités niveau mondial <i>Contribuer à la lutte contre la violence basée sur le genre ;</i> Priorités au niveau national Renforcer l'intégration du genre et promouvoir l'équité dans la mise en œuvre du programme, Assurer l'autonomisation des femmes ; Améliorer le revenu des femmes Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées 2 projets</p>	<p>Au moins 5 micros projets initiés par des groupes vulnérables/communautés locales ont été financés</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie du Programme Pays</p>

5. Plan de suivi & évaluation

5.1 Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille de projets

La mise en œuvre de la stratégie sera basée essentiellement sur le suivi et évaluation des projets, mais aussi d'autres aspects tels que la prise en compte du genre, la synergie, le partenariat, le respect des priorités nationales, l'équité et la durabilité environnementale....

Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car, ils doivent permettre de: (i) suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets tout en fournissant les recommandations nécessaires; (ii) documenter et disséminer les résultats, leçons apprises ainsi que les bonnes pratiques.

Le suivi évaluation porte sur les points suivants :

Avant la sélection des projets : Les propositions de projets feront l'objet d'une pré-évaluation sur le terrain avant leur examen par le CNP. Les objectifs sont les suivants:

- Vérifier la problématique et évaluer de manière concertée et participative les besoins des bénéficiaires pour résoudre le problème ;
- S'assurer de l'adhésion et la participation effectives de toutes les parties prenantes ;
- vérifier la prise en compte du genre et la cohérence avec les ODD;
- Vérifier le statut foncier des sites.

Pendant l'exécution du projet: Des missions de suivi de projets seront régulièrement effectuées par la coordination nationale, le CNP et les autres parties prenantes. L'objectif assigné à ces missions est de suivre les indicateurs; de vérifier le niveau d'exécution; de prévenir certains risques; et de corriger certaines insuffisances constatées dans la mise en œuvre des projets. Des outils appropriés seront élaborés et utilisés.

A la fin du projet : Un rapport final et un rapport d'évaluation seront produits

Au niveau du programme: Une revue à mi-parcours de la stratégie sera effectuée.

5.2 Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

Toutes les parties prenantes seront impliquées (bénéficiaires, CN, CNP, services techniques, communes, bailleurs) et seront responsables du suivi-évaluation. Pour cela, le programme renforcera la capacité des bénéficiaires par des formations sur les outils de suivi-évaluation (collecte des données, plan de suivi, rapport de suivi technique et financier, tableau de suivi des indicateurs, les résultats, les effets et impacts des projets).

Le Suivi est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pour apprécier comment un projet est mis en œuvre en comparant le niveau de ses réalisations avec les performances attendues donc requiert une périodicité permanente. Quant à l'évaluation, elle se fera à la fin du projet pour apprécier les résultats obtenus, les effets induits, de tirer des conclusions conséquentes en vue d'aider à une prise de décision sur la reconduction, la réorientation, l'amélioration des phases ultérieures du même Projet/Programme ou des autres Projets/Programmes du même type qui seront exécutés ailleurs.

Le Suivi-Evaluation sera participatif car c'est un important facteur dans la réalisation de l'appropriation du projet par la communauté et dans la réalisation de la pérennité des activités du projet.

L'information collectée et analysée au cours du Suivi-Evaluation participatif devrait être organisée et présentée dans les rapports d'activités périodiques et éventuellement dans l'évaluation finale du projet. La soumission des rapports d'activités périodiques et du rapport final du projet fait partie des responsabilités de l'ONG/OBC en vertu de l'accord de subvention et est aussi nécessaire pour le déboursement des subventions

Le PMF/FEM pourra faire appel à des compétences extérieures (une ONG spécialisée ou des Consultants) dans la conception et l'exécution du Suivi-Evaluation (S & E).

5.3 Implication des parties prenantes au niveau local dans le suivi des résultats

De la participation au suivi, les parties prenantes locales, membres de la Communauté et/ou peuples autochtones vont recueillir des données sur l'état d'avancement des projets, puis à les analyser régulièrement afin d'en tirer des conclusions. Conçu durant la phase de planification, en même temps que la conception du projet, le suivi sera fait de manière continue durant toute la phase de mise en œuvre du projet et de manière itérative. Il sera précisé sur quoi doit porter le suivi et à quoi il doit servir car le dispositif de suivi doit aider à la prise de décision. Les personnes à responsabiliser doivent être identifiées (un comité de gestion, un bureau, etc.). Les données recueillies doivent être analysées pour en tirer des enseignements utiles au pilotage du projet. Pour ce faire, deux étapes seront nécessaires, interpréter les résultats et élaborer les outils d'aide à la décision.

Les progrès seront documentés et rapportés dans les différents rapports d'avancement, les études de cas, les vidéos et la base de données du PMF/FEM.

Les membres du Technical Advisor Group (TAG) qui sont à l'intérieur du pays seront mis à contribution pour faire un suivi de proximité des projets en exécution.

5.4 Plan de Suivi & Evaluation

La stratégie repose sur les activités suivantes (Voir les détails dans le tableau 2 ci-dessous)

- Elaboration de la stratégie
- Revue de la stratégie annuelle du programme pays
- Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet
- Elaboration du rapport annuel Pays (ACR)¹⁴
- Elaboration du rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays¹⁵ basée sur l'ACR
- Examen stratégique du portefeuille pays

Tableau 2 : Stratégie de suivi & Evaluation

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, les parties prenantes,	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle

Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement ¹³ pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel Pays (ACR) ¹⁴	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays ¹⁵ basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

6. Plan de mobilisation des ressources

6.1. Plan de développement de partenariat

Au cours de l'OP5, Le PMF/FEM a entrepris une série de consultations avec les donateurs et autres acteurs de financement des actions de protection de l'environnement afin de créer non seulement une synergie/complémentarité dans les zones communes d'intervention mais aussi de repérer des zones de forte vulnérabilité pour faire chemin ensemble. Dans le cadre de l'OP 6, le PMF/FEM Niger continuera sur cette lancée et va procéder au renforcement du partenariat avec le secteur public en:

- ✓ faisant des points focaux qui sont dans le CNP des ambassadeurs du PMF/FEM,
- ✓ organisant des audiences avec les ministères clés pour présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PMF/FEM
- ✓ Invitant les dirigeants à visiter les projets réussis du PMF/FEM
- ✓ Participant aux événements ayant trait à la restauration de l'environnement
- ✓ S'appuyant sur Le réseau des ONGs bénéficiaires de la subvention du PMF/FEM pour la mobilisation des ressources additionnelles

- ✓ Organisant des rencontres avec le SE/CNEDD pour la mobilisation du fonds vert climat, et ce à travers le point focal politique
- ✓ En encourageant le financement des projets portant notamment sur la promotion des énergies renouvelable en collaboration avec le secteur privé œuvrant dans ce sens ;
- ✓ Renforçant la collaboration avec les conseils municipaux, dans le cadre de la recherche d'une plus grande contribution des communes au financement des actions

Le Programme SGP Niger est le mecanisme de mise des programmes suivants :

Le Programme COMDEKS d'un montant de 279 487 USD financé par le Gouvernement Japonais intervient depuis 2014 et est exécuté essentiellement autour de la mare de Tabalak considéré comme site RAMSAR. 08 projets dont 6 microprojets et 2 évaluations (situation de référence et évaluation ex-post) ont été financés.

Le Programme COMPACT financé par l'UNESCO interviendra à partir de 2016 au niveau du Parc du W pour un montant total de 120 000 USD.

Les fonds STAR, representent la contribution du Gouvernement de Niger pour financer le PMF durant l'OP6 pour un montant de 300 000 USD.

6.2 Plan de durabilité du PMF/FEM du Niger

Pour assurer la durabilité du PMF/NIGER, la mobilisation du cofinancement est indispensable. Ces cofinancements des projets viendront essentiellement de la contribution des bénéficiaires au niveau des projets (en nature et en espèces) et la mobilisation des ressources auprès de certains partenaires au développement et des autorités communales. Le PMF pourra aussi mobiliser des ressources en tant que mécanisme de mise en œuvre /prestation pour la mise en œuvre de certains programmes avec un cout administratif.

Avec l'appui des membres du Comité National de Pilotage et un programme de communication, le secteur public sera exploré. Aussi, les actions suivantes seront entreprises:

- Utilisation des fonds TRAC du PNUD pour assurer les activités de communication afin d'accroître la visibilité du PMF/FEM ;
- Renforcement des capacités du CNP et des OCBs en matière de mobilisation des ressources, gestion des micros projets, suivi et l'évaluation participatif ;
- Identification des partenaires pour le renforcement des capacités des bénéficiaires PMF/FEM en gouvernance locale y compris la mise en place des mécanismes locaux de financement à partir des projets PMF/FEM ;
- Adoption d' un plan de mobilisation des ressources en présentant la SPN et les recueils/bilan du PMF/FEM aux partenaires du Niger, et faire le plaidoyer lors des réunions annuelles de programmation des partenaires au développement et ONGs internationales poursuivant les mêmes objectifs que le PMF/FEM ;
- Renforcement de la collaboration avec les conseils communaux pour favoriser l'appropriation des projets par les communes elles-mêmes (inscription, adoption et opérationnalisation de lignes budgétaires de prise en compte de certaines charges récurrentes liées aux projets financés) et par les communautés ;
- Echanges/dialogues avec les acteurs institutionnels (focaliser sur les énergies propres en vue de créer les conditions de synergie) ;
- Cofinancement des projets avec le secteur privé notamment dans le domaine des énergies renouvelables

7. Plan de gestion des risques

Tableau 5 : Description des risques identifiés dans l'OP6

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
Conflits institutionnels	faible	faible	Arbitrage par le Gouvernement
Risques environnementaux : Sécheresses, inondations, ennemis et maladies des cultures	faible	Faible	Recours au dispositif d'alerte précoce

8 Approbation du Comité National de Pilotage

Examen et approbation des membres du CNP impliqués dans le développement/exécution du CPS d'OP6

N°	Nom & Prénoms	Signature
1.	Dr. ADAMOU Mahaman Moustapha	
2.	M. Attari BOUKAR	
3.	M. Lawali Elh. MAHAMANE	
4.	Mme Capo Adjaratou	
5.	M. Diaffarou BOUBACAR	
6.	Mme Djataou Ouassa	
7.	Mme Djermakoye Hadjia Maïmouna	
8.	M. Ibro ADAMOU	
9.	M. Daouda MAMADOU	
10.	M. Adamou HAMADOU	
11.	M. Bana Sani	
12.	M.Karbo ATTAHIROU	
13.	M. Ibrahim Mahamadou MOHAMED	
14.	M. Malam Djibo ABOUBACAR	
15.	M. Illa KANE	

Annexe 1: Evaluation de la situation de référence du paysage terrestre/marin dans OP6

1. Analyse de la situation de référence

1.1. Processus de détermination des paysages géographiques

Pour opérer un choix judicieux des paysages, e consultant a procédé à une large consultation multi-acteurs, selon plusieurs étapes dont les principales sont les suivantes :

1.1.1 Identification des institutions et acteurs clé à consulter

Les institutions et acteurs clé consultés sont :

- ✓ **Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable**
 - Mr Bila Maïna, Secrétaire Général du Ministère ;
 - Mr El Hadj Mamane Saadou, Conseiller du Ministre ;
 - Mr Ibro Adamou, Directeur Général Adjoint des Eaux et Forêts, membre du CNP ;
 - Mr Yacouba Seybou, Directeur National du Reboisement, des Restaurations des Terres et des Aménagements Forestiers.
- ✓ **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire**
 - Madame, Kapo Hadjaratou, Directrice des ONG et Associations de Développement ;
 - Bana Sani, Conseiller du Ministre, Membre du CNP.
- ✓ **Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable**
 - Mr Boukar Attari, Conseiller à la Division Diversité Biologique, membre du CNP ;
 - Mr Gousmane Moussa, Conseiller à la Division Changement Climatique.
- ✓ **Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**
 - Mr Attahirou Karbo, Secrétaire Général du Ministère, membre du CNP ;
- ✓ **Ministère de l'Énergie et du Pétrole**
 - Nassourou Bello, Directeur des Energies Nouvelles et Renouvelables ;
- ✓ **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**
 - El Hadji Mahamane Lawali, chargé de Programme Energie et Environnement
- ✓ **Les Organisations Non Gouvernementales**
 - Mr Abdou Efarad, ONG Yanayi ;
 - Mr El hadji Issoufou, coopérative tour de Mounio ;
 - Mr Ibrahim Mohamed , REPAB, membre du CNP ;
 - Mr Ary Mai, REPAB
 - Mr Yabo Bissala, Association des Tadipraticiens du Niger
- ✓ **Technical Adviser Group (TAG)**

- M. Ranaou Maazou, Direction Générale de la Protection des Végétaux., Ministère de l'Agriculture ;
- Kiari Noudjia, Directeur de la Législation au MH/A ;
- M. Garba Radji, ancien membre du CNP ;
- Dr Iro Dan GUIMBO, Enseignant à l'Université de Tahoua.

1.1.2 Rencontre avec les acteurs clés et recueils des avis

Au niveau des rencontres, avant les échanges, le consultant a fait une brève présentation du programme, des principales leçons tirées de la mise en œuvre et des paysages d'interventions antérieures ainsi que les priorités de l'OP6.

Ainsi, les échanges ont porté sur les problématiques des différentes zones écologiques au plan écologique et socioéconomique et les priorités du Niger en matière d'environnement.

1.1.3 Synthèse des avis recueillis

A l'issue de toutes les consultations, le consultant a reçu une gamme d'avis dont la plupart convergent, ce qui a facilité la synthèse des points de vue

1.1.4 Restitution de la synthèse des avis aux institutions clé et adoption définitive du choix des paysages.

La synthèse produite par le consultant a été restituée au cours d'une réunion qui a regroupé certains représentants des institutions rencontrées. Après quelques légers amendements les paysages terrestres ont été définitivement retenus sur la base d'un certain nombre de critères (cf. chapitre 3.2). Les paysages retenus de manière consensuelle sont les suivants :

- la zone sahélo soudanienne;
- la zone sahélienne ;
- la zone sahélo saharienne.

1.2. Caractérisation des paysages terrestres

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OP 6 du PMF/FEM, trois zones de concentration ont été retenues (Figure 1), à savoir :

- la zone sahélo-soudanienne;
- la zone sahélienne;
- la zone sahélo saharienne.

La zone sahélo-soudanienne représente environ 1% de la superficie totale du pays et se caractérise par :

- une bonne pluviométrie de 600 à 800 mm en moyenne par an ;
- des périodes d'inondations assez fréquentes ;
- une température annuelle moyenne d'environ 29 °C. Toutefois, la température mensuelle moyenne peut atteindre 40 °C pendant les mois les plus chauds de l'année (mars, avril et mai) ;
- des vitesses de vent d'environ 20 km/h en moyenne par jour pendant les mois allant de novembre à mai;
- une durée d'insolation d'environ 9 heures en moyenne par jour au cours des mois allant de novembre à mai ;

- des potentialités assez importantes en ressources en eau et écosystèmes humides, notamment, le Fleuve Niger, les cours d'eau permanents et semi permanents, les Dallols...etc.

Cette zone est propice à la production agricole et animale.

Elle offre de bonnes opportunités pour les activités : (i) de mobilisation et valorisation des ressources en eau ; (ii) d'aménagement des plans et cours d'eau pour l'agriculture et la pêche (iii) de protection des cours d'eau contre les plantes envahissantes et les érosions, (iv) d'aménagement des forêts, d'agroforesterie et d'apiculture ; (v) d'adaptation aux changements climatiques.

La zone sahéenne qui couvre environ 10% du pays et se caractérise par :

- une pluviométrie de 300 à 600 mm en moyenne par an ;
- des périodes de sécheresses assez fréquentes ;
- une variabilité spatio-temporelle assez importante des précipitations ;
- une température annuelle moyenne d'environ 29,7 °C. Toutefois, la température mensuelle moyenne peut dépasser 40 °C pendant les mois les plus chauds de l'année (mars, avril et mai).
- des vitesses de vent d'environ 30 km/h en moyenne par jour pendant les mois allant de novembre à mai;
- une durée d'insolation de plus de 10 heures en moyenne par jour au cours des mois allant de novembre à mai ;
- d'importantes potentialités en ressources en eau et écosystèmes humides, en particulier : le Fleuve Niger et ses affluents, les Goulbis, les koramas, les cours d'eau permanents et semi permanents, la Maggia...etc.

Cette zone est propice à l'agro pastoralisme.

Elle offre de bonnes potentialités pour les actions : (i) d'adaptation aux changements climatiques; (ii) de boisement/reboisement/agroforesterie ; (iii) de protection des terres contre les érosions ; (iv) de récupération des terres dégradées et leur affectation à des fins agro-sylvo-pastorales ; (v) les activités halieutiques, d'aménagement et de gestion des aires protégées ; (vi) les activités d'exploitation de l'énergie solaire et éolienne.

La zone sahélo saharienne qui représente environ 12% de la superficie du pays est caractérisée par :

- une pluviométrie de 150 mm à 300 mm en moyenne par an
- des périodes de sécheresses fréquentes ;
- une variabilité spatio-temporelle assez marquée des précipitations ;
- une température annuelle moyenne d'environ 28,2 °C. Toutefois, la température mensuelle moyenne peut dépasser 42 °C pendant les mois les plus chauds de l'année (mars, avril et mai).
- des vitesses de vent d'environ 35 km/h en moyenne par jour pendant les mois allant de novembre à mai;
- une durée d'insolation d'environ 10 heures en moyenne par jour au cours des mois allant de novembre à mai.

Cette zone est propice essentiellement à l'élevage et est potentiellement favorable pour les activités : (i) d'exploitation de l'énergie solaire et éolienne ; (iii) de lutte contre la dégradation des terres pastorales, (iv) de protection des pâturages contre les feux et (v) d'adaptation aux changements climatiques.

Au niveau de ces Trois (3) zones, les principaux défis environnementaux à relever sont notamment :

- la dégradation des terres ;
- la perte de la biodiversité ;
- l'ensablement des cuvettes, oasis et autres bas fonds de haute productivité ;

- l'ensablement des plans d'eau et leur envahissement par les plantes proliférantes impactant négativement les activités socio-économiques qui s'y exercent, les problèmes liés aux changements climatiques ;
- le déboisement pour satisfaire les nouveaux besoins en terres de cultures et les besoins en combustibles domestiques (le bilan énergétique du Niger en 2013 a été dominé par la biomasse à hauteur de 77% et plus de 95% des ménages nigériens utilisent le bois pour la cuisson).

Au vu de ces nombreux défis, les initiatives à développer au cours de l'OP 6, dans ces trois zones de concentration, viseront prioritairement:

- la restauration et la préservation du capital productif par la réhabilitation des terres dégradées (plateaux, pâturages, versants, bas-fonds, aménagements hydro-agricoles), l'agroforesterie et la lutte contre l'ensablement des cuvettes et des plans d'eau ;
- le renforcement et l'amélioration de la gestion de la biodiversité des zones terrestres et aquatiques, avec un accent sur les aires protégées et les zones humides ;
- la promotion des énergies peu polluantes et avec des impacts sur la réduction de la consommation du bois de cuisson ;
- la réduction de la pollution chimique des écosystèmes, notamment aquatiques ;
- le renforcement de la résilience des écosystèmes et des groupes vulnérables à travers des actions d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, plus particulièrement les peuples autochtones et communautés locales ;
- des actions d'accompagnement, notamment le renforcement des capacités des acteurs, la gestion des connaissances, l'appui à la planification locale et aux plateformes de dialogue.

D'ores et déjà, plusieurs interventions sont en cours dans ces zones. Le tableau 1 suivant donne la situation des projets en exécution dans ces paysages.

2. Initiatives stratégiques du PMF durant l'OP6

S'agissant des initiatives stratégiques du PMF durant l'OP6, dans le contexte du paysage terrestre, les éléments suivant (composantes des projets, cibles, activités, indicateurs et les moyens de vérifications) sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 1 : Situation des principaux projets en exécution dans les paysages retenus

Programme/projets	Zone d'intervention	Echéance	Domaine d'intervention	Source de financement
Projet d'Aménagement et de Gestion du Bassin versant de Badaguichiri (PGBV)	Tahoua (Départements de Illéla, Bouza et Keita)	2009-2015 Prolongation jusque 2016	GDT/récupération des terres	Agence Française de Développement
Programme d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PAC-RC)	Agadez (commune de Tabelot et Gougaram), Diffa (communes de Mainé, Goudoumaria, Kabaléwa, Bosso et Chetimari), Dosso (communes de Falwal, Loga et Sakorbé), Maradi (Bader Goula, Kornaka, Birnin Lallé et Kanemkaché), Tahoua (commune de Déoulé, Ourno, Tchintabaraden, Arrondissement Tahoua I), Zinder (Kellé, Gamou, Bouné, Gouré, Tarka, Gangara, Oléléwa, Arrondissement Zinder I et II), Tillabéri (commune de Bani Bangou, Tondikiwindi, Tillabery, Dessa, Dargol, Kokorou, Goroual, Tondikandia et Abala), Niamey (Arrondissement Niamey 4 et 5).	2012 à 2017	Résilience des écosystèmes (récupération des terres, reboisement, agroforesterie, protection des cuvettes contre l'ensablement, lutte contre les feux, etc)	Banque Mondiale et FIC
Programme d'Actions Communautaires troisième Phase (PAC3)	124 communes réparties comme suit : Agadez, 6 Diffa, 21 à Dosso, 22 à Maradi, 21 à Tahoua, 22 à Tillabéri, 24 à Zinder et 1 à Niamey.	2014 à 2017	GDT/E (40% du Fonds d'Investissement Local) récupération des terres, reboisement, agroforesterie, protection des cuvettes contre l'ensablement, lutte contre les feux, etc)	IDA, FEM
Projet du Développement du Bassin du Lac Tchad PRODEBALT	Diffa (tous les départements) et Zinder (départements de Gouré, Miriah, Magaria, et Damagaram Takaya)	2009 à 2015/2016	GRN (CESDRS, RNA, fixation des dunes, reboisement, lutte contre les plantes envahissantes, développement de la pêche	BAD, GIZ et Etat
Projet d'Appui à la Production Pastorale dans la région de Tahoua (PAPAT)	Région de Tahoua (toutes les communes des départements de Abalak, Tchintabaraden, Tillia et Tassara)	Octobre 2014 à Octobre 2017	récupération des terres et lutte contre les feux de brousses	Union Européenne
Projet de Gestion des Risques et Catastrophes et Développement Urbain (PGRC/DU)	63 communes dans les Régions de Niamey, Dosso, Tillabéry, Diffa	2014 à 2020	Récupérations des terres, reboisement, traitement des kori, gestion des Inondations	IDA et FPMA

Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (PRODAF)	Maradi, Tahoua et Zinder	2015 à 2023 en 2 phases de 4 ans chacune	GDTE (récupération des terres, fixation des dunes reboisement, régénération naturelle assistée)	FIDA, OFID, fond d'Investissement Espagnol,
Projet d'Appui à la résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable (PARC-DAD)	12 communes dans la Région de Dosso et 19 communes dans la Région de Zinder	2016-2020	Gestion durable des terres, Développement d'activités génératrices des revenus, changement climatique	Union Européenne
Facilité pour la Restauration des Forêts et des Paysages sahéliers	Régions de Tillabéri, Dosso et Tahoua	2016-2020	Gestion durable des terres, Développement d'activités génératrices des revenus, changement climatique	Fonds Français pour l'Environnement Mondial, FAO, Union Européenne
Programme de Restauration des Terres	Couverture nationale	Le programme est mis en œuvre depuis 2001 et se poursuit	GDTE (récupération des terres, fixation des dunes reboisement, régénération naturelle assistée)	Budget National
Programme Gommier	Couverture nationale	Le programme est mis en œuvre depuis 2002 et se poursuit	Plantation en gommiers, gestion des peuplements de gommiers	Budget National

Tableau 2 : Cohérence avec les composantes du Programme Mondial OP6

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<p><u>Composante SGP 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>1.2 Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire dans environ 50 pays</p>	<p>Les zones cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aires protégées et leurs zones tampons; • Les zones humides ; • Les forêts classées. 	<p><i>Nombre approximatif et la typologie des projets</i> ⁹</p> <p>6 projets</p>	<p>- Au moins trois groupements de femmes mis en place et valorisent durablement des produits forestiers ligneux et non ligneux dans les zones périphériques des aires protégées,</p> <p>- Au moins 100 hectares de plans d'eau sont gérés durablement par des groupements des pêcheurs.</p> <p>- Au moins 300 hectares de forêts classées mis sous contrat de cultures dans le cadre de leur réhabilitation,</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p> <p>Variables de comparaison d'évaluation de base (utilisation de modèles conceptuels et des données de partenaires, selon le cas)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie Programme pays (apport CNP)</p>
<p><u>Composante 2 SGP :</u> <i>Agro-écologie Intelligente Innovatrice tenant compte des effets du dans un contexte de changement climatique</i></p> <p>2.1 Pratiques agro-écologie qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et de renforcement de la résilience au changement climatique essayé et testé dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusés dans au moins 30 pays prioritaires</p>	<p>Aperçu des pratiques proposées agro-écologie, résilience au climat, y compris l'intégration dans la production prioritaire des paysages terrestres et marins</p> <p>Les pratiques proposées sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la régénération naturelle assistée et l'agroforesterie ; • les reboisements communautaires ; 	<p><i>Nombre approximatif des projets</i>³</p> <p>6 projets</p>	<p>Au moins 1000 hectares de terres sont traités à l'aide des technologies éprouvées</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologiques pour les paysages de production (SEPLs)</p> <p>Rapport annuel de suivi (AMR)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en défens ; • les aménagements agroforestiers ; • l'utilisation des foyers améliorés et équipements d'économie d'énergie ; • la restauration des terres dégradées. 			Examen de la stratégie du programme Pays (apport CNP)
<p><u>Composante 3 du SGP :</u> <i>Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone :</i></p> <p>3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tel que le SE4ALL initié dans au moins 12 pays</p>	<p>Au moins une typologie innovante de solutions adaptées aux conditions locales démontrées et documentées</p> <p>les ménages bénéficiant des co-avantages de l'accès à l'énergie tels que la résilience, les effets sur les écosystèmes, les revenus, la santé et autres rigoureusement estimés ⁴</p> <p>Au moins deux promoteurs sont appuyés par le programme pour la promotion de l'énergie solaire dans les zones rurales au profit d'au moins 500 ménages</p>	<p><i>Nombre approximatif. de projets</i></p> <p>2 projets</p>	<p>1 technologie (solaire) 500 ménages ont accès à l'énergie avec des solutions communautaires adaptées localement, estimées et appréciées ⁴</p>	<p>AMR, Rapport national</p> <p>AMR, données de base mondiales, rapports nationaux</p> <p>Etudes spéciales du pays ⁴</p> <p>Examen de la stratégie du programme pays (apport CNP)</p>
<p><u>Composante 4 de du PMF:</u> <i>Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement (Grantmaker +):</i></p> <p>4.1 Le PMF soutient la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des</p>	<p>Aperçu focalisé du CPS pour :</p> <p>- Appuyer la "Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement" dans le cadre du rôle étendu des bailleurs+ de subventions,</p>	<p><i>Priorité niveau mondial</i></p> <p>Une meilleure synergie des interventions et une meilleure utilisation des ressources et des compétences</p>	<p>Nombre cible de Politique et de plates-formes de dialogue OSC-Gouvernement Au moins trois sessions de concertation OSC-élus locaux organisées autour</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p>

<p>partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 pays</p>	<p>- Organiser des sessions de concertations OSC-élus locaux sur les aspects relatifs au cofinancement du programme, aux rôles des acteurs clés (communautés locales, ONGs, élus locaux et autorités coutumières) dans la mise en œuvre du programme), à l'adéquation entre les micros projets et les plans de développement communaux.</p>	<p><i>Priorité transversal du CPS au niveau national</i> - mise en place des cadres de gestion des conflits pour un plus grand impact des micros projets, - meilleure prise en compte des priorités locales et nationales dans la mise en œuvre des micros projets.</p> <p>2 projets</p>	<p>des thèmes relatifs au cofinancement, aux rôles des acteurs et à l'intégration des priorités locales et nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des micros projets</p>	<p>Base de données PMF mondial</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du Programme Pays</p>
<p>Composante 5 du SGP: <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i> 5.1 Considérations d'intégration du genre appliquées par tous les programmes pays du PMF; Formation sur le genre utilisée par le personnel PMF, bénéficiaires de subventions, membres du CNP, partenaires</p> <p>5.2 Le programme de subvention aux peuples autochtones (IP) attribue au moins 12 subventions pour renforcer leurs capacités; la mise en œuvre de projets par les IP est prise en charge dans les pays concernés</p>	<p>Aperçu de l'approche CPS à l'inclusion sociale, y compris les hypothèses en ce qui concerne le contenu national d'appui aux populations vulnérables et marginalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir les micros projets initiés par les groupes vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, 	<p>Priorités niveau mondial <i>Contribuer à la lutte contre la violence basée sur le genre ;</i> Priorités au niveau national Renforcer l'intégration du genre et promouvoir l'équité dans la mise en œuvre du programme, Assurer l'autonomisation des femmes ; Améliorer le revenu des femmes Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées</p> <p>2 projets</p>	<p>Au moins 5 micros projets initiés par des groupes vulnérables/communautés locales ont été financés</p>	<p>Rapports de mission de supervisions/évaluation des microprojets individuels par l'équipe pays du PMF</p> <p>Base de données PMF mondial</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du Programme Pays</p>

3. Modalités de mise en œuvre de l'OP6

La mise en œuvre des projets de l'OP6 sera caractérisée par la synergie d'actions avec les projets couverts par les différents cofinancements ainsi que les projets similaires. La conformité des interventions sera recherchée avec les Plans de Développement Communautaire ainsi que l'appropriation des interventions par les autorités locales. Un accent particulier sera accordé aux projets phares devant faire l'objet de réplification à grande échelle et aussi aux projets dont les effets et les impacts affecteront de manière significative et durable la vie socio économique et politique des populations bénéficiaires.

Le système de suivi-évaluation qui sera utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'OP6 sera inclusif et participatif avec l'implication de toutes les parties prenantes à tous les niveaux (central, régional, départemental et local). Cette approche permet de garantir l'appropriation effective de la gestion des connaissances et de la diffusion des résultats des projets